



## Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et la PFRH Auvergne Rhône-Alpes du 08 septembre 2023

### ENTRE D'UNE PART :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 18 quai Claude Bernard 69635 LYON CEDEX 07,  
Représentée par Mme Isabelle von Bueltzingsloewen, Présidente,

Ci-après désignée « l'Université »

### ET D'AUTRE PART :

La Plate-forme Régionale d'appui interministériel à la gestion des Ressources Humaines Auvergne Rhône-Alpes,  
sis 33 Rue MONCEY - 69003 LYON  
Représenté par Mme Yasmine RAUGEL, Directrice,

Ci-après désigné « co-contractant ».

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Vu** l'arrêté d'accréditation en date du 20/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

**Vu** la convention entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'IRA de Lyon signée le 08 septembre 2023.

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Suite à une évolution de l'offre de formation de la mention « Administration Publique », la convention cadre permettant la diplomation d'apprenants via la délivrance de différents diplômes (M2 et DU) de la mention « Administration Publique » est modifiée par le présent avenant conformément au titre VIII de la convention cadre précitée.

### Titre I. Modifications de différents titres ou articles de la Convention

#### Article 1.

Dans l'ensemble des titres et articles de la convention, les anciennes dénominations :

- Parcours « Manageur des organisations publiques »,
- Master 2 « Manageur des organisations publiques »,
- Master « Manageur des organisations publiques »,
- M2 « Manager des organisations publiques »,
- Parcours MOP.

Sont respectivement remplacées par les nouvelles dénominations :

- Parcours « Management public »,
- Master 2 « Management public »,
- Master « Management public »,
- M2 « Management public »,
- Parcours MP.

#### Article 2.

Pareillement, les mentions faites aux « élèves attachés » doivent désormais être lues comme des mentions faites aux « Les agentes et agents publics ».

**Titre II. Modifications de différentes dispositions figurant dans les annexes de la Convention**

**Article 3.**

Dans l'ensemble des titres et articles des annexes à la convention, les anciennes dénominations :

- Parcours « Manager des organisations publiques »,
- Master 2 « Manager des organisations publiques »,
- Master « Manager des organisations publiques »,
- M2 « Manager des organisations publiques »,
- Master 2 MOP,
- M2 MOP,
- Parcours MOP,
- Master Parcours mention Administration Publique.

Sont respectivement remplacées par les nouvelles dénominations :

- Parcours « Management public »,
- Master 2 « Management public »,
- Master « Management public »,
- M2 « Management public »,
- Master 2 MP,
- M2 MP,
- Parcours MP,
- Master mention Administration Publique Parcours Management public spécialité « fonction de direction ».

**Article 4.**

Le tableau de l'annexe III est remplacé par le tableau suivant :

M2 Management public - Spécialité « Fonction de direction »	Formation CAP MANAGEMENT
<p><b>UE 1 - Nouveaux enjeux de l'action publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernance territoriale</li> <li>- Management de projet</li> <li>- Marketing et communication</li> <li>- Les enjeux du numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétence considérée comme acquise dans le cadre de l'expérience professionnelle</li> <li>- <b>Lot 2 – Manager ses équipes</b> (spécialement « La co-construction d'un projet en générant de la cohésion d'équipe »)</li> </ul> <p>Compétence qui n'est pas attendue d'un ou d'une manager public</p> <p style="text-align: center;">X</p>
<p><b>UE 2 - Compétences transversales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anglais</li> <li>- Outils bureautiques</li> <li>- Méthodologie de la recherche et de rédaction des mémoires</li> </ul>	<p>Les participants et participantes ont la possibilité de suivre la méthodologie de la recherche et de rédaction des mémoires (voir annexe 1)</p> <p>Les autres compétences transversales sont considérées comme acquises dans le cadre de l'expérience professionnelle (outils bureautiques) ou sans lien avec la formation (anglais)</p>

<b>UE 3 - Nouveaux enjeux du management social (2/3 suivis par les élèves de CAP MANAGEMENT)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention des risques professionnels</li> <li>Éthique de l'agent public et de l'agente publique et lutte contre les discriminations</li> <li>- Égalité professionnelle et lutte contre les discriminations</li> </ul>	
<b>UE 4 - Compétences managériales du cadre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Théorie du management</li> <li>- Management d'équipe et outils de base du management</li> <li>- Management innovant</li> <li>- Gestion des conflits</li> </ul>
	<p>= Lot 1 - Développer sa posture managériale (12h) + Lot 2 - Manager ses équipes (12h) + Fondamentaux du management (12h).</p> <p>= Lot 3 - Prévenir et anticiper les conflits (18h)</p>
<b>UE 5 - Nouvelles responsabilités du cadre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage budgétaire et marge de manœuvre</li>   <li>- Les fonctions RH du cadre</li> <li>- La ou le manager et la commande publique</li>   <li>- Responsabilité pénale du cadre</li> </ul>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation lors de la formation initiale CAP MANAGEMENT</li> </ul>

Article 5.

Dans les annexes I et II, l'identité et les moyens de contacts sont remplacés comme suit :

- Madame Nolwenn DUCLOS (nolwenn.duclos@univ-lyon2.fr), Maître de conférences en droit public et responsable du Master 2 Management Public, remplace Monsieur Michel GUILLOT.

**Titre III. Devenir des autres dispositions**

Article 6.

L'ensemble des autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Lyon le 28/08/2024 en deux exemplaires

Signature du co-contractant

Pour l'Université

#SIGNATURE#

La Directrice de la PFRH Auvergne Rhône-Alpes  
Yasmine RAUGEL

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2  
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN